

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 18 03 - Allier ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Vichy
LES GORGES DE LA SIOULE.

Objet : mener et/ou soutenir, sur le territoire de la vallée de la Sioule et en particulier des Gorges de la Sioule, toute action d'intérêt général dans les domaines de la préservation du patrimoine et du rayonnement du territoire ; afin de permettre la réalisation de cet objet, l'association mettra en œuvre tous les moyens qu'elle jugera appropriés ; elle pourra notamment : mener et/ou soutenir toute action d'intérêt général sur le territoire de la vallée de la Sioule et notamment : promouvoir, développer le patrimoine naturel, historique et culturel ; segmenter, prioriser ses secteurs géographiques d'intervention dont en premier lieu le secteur sauvage et préservé des Gorges de la Sioule ; définir sa politique d'actions en lien avec les autorités publiques locales et/ou territoriales de ses secteurs d'intervention ; décliner les dimensions sociales, environnementales et économiques de sa politique d'actions auprès des citoyens, élus, associations pour faire naître, par les discussions suscitées et les rencontres provoquées, de nouveaux projets ou concepts ; soutenir les initiatives locales déjà existantes ; initier, sélectionner, mener et/ou soutenir tout nouveau projet au niveau local ; organiser des rencontres, des animations, conférences ou autres manifestations ; constituer et animer des réseaux d'information sur ses activités ; publier tout type de documents physiques, digitaux sur tous types de média ; réaliser des chantiers ; attribuer des aides pour des actions en accord avec l'objet de l'association ; constituer des partenariats avec des organismes exerçant des activités connexes et/ou similaires ; employer du personnel, souscrire tout emprunt, acheter ou louer tout bien mobilier ou immobilier, donner toute garantie ; recevoir et gérer les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ; recourir au mécénat sous toutes ses formes, et notamment collecter toutes ressources, financière ou matérielle, y compris les dons en nature auprès de professionnels

Siège social : Mairie de Chouvigny, le Bourg, 03450 Chouvigny.

Date de la déclaration : 6 décembre 2018.